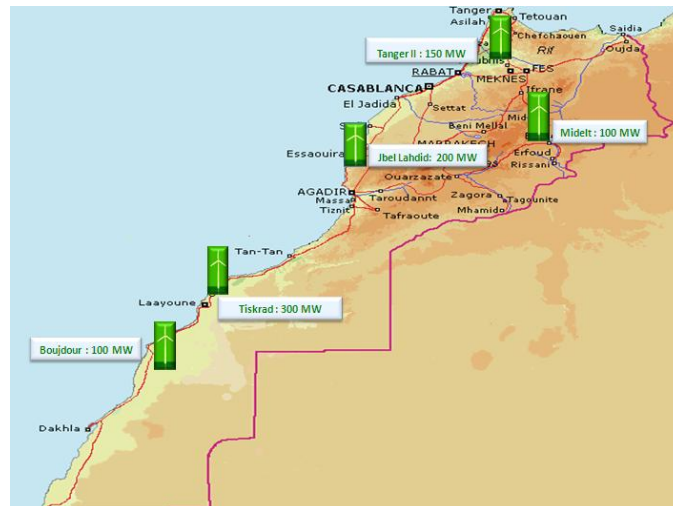


DOSSIER DE PREQUALIFICATION N° SP 40311

**POUR LE DEVELOPPEMENT DU PROJET EOLIEN
DE PUISSANCE INSTALLEE DE 850 MW EN PRODUCTION
PRIVEE D'ELECTRICITE**



Emis en :
Additif N° 1 :
Pays :

27 Janvier 2012
Au Dossier de préqualification n° SP 40311
Maroc

OBJET DE L'ADDITIF

Le présent Additif a pour objet d'apporter des modifications au niveau des Articles suivants:

- Article 1 des Définitions de la Section VI : 'Structure et principe Contractuelle'
- Point 3.1 de la Section III : 'Critères et conditions de qualification'
- Point 3.2 de la Section III : 'Critères et conditions de qualification'
- Point 4.1 de la Section III : 'Critères et conditions de qualification'
- Point 4.2 de la Section III : 'Critères et conditions de qualification'
- Section II : Données particulières de la préqualification 'D. Dépôt des dossiers de candidature' IC 17.1 :

Article 1. Définitions de la Section VI. « Structure et principe Contractuelle »

« **Intégration Industrielle** » : Signifie l'obligation du Candidat et des Sociétés de Projet, par la signature d'un engagement, d'exécuter des investissements directs liés à la fabrication et/ou à la production totale ou partielle et au montage des composantes d'éolienne (notamment, la tour, la nacelle, les pales, le rotor, le système de contrôle commande, etc) au Maroc, à l'occasion du développement du Projet Eolien 850 MW et la fourniture des 200 MW relatifs au projet d'extension du parc éolien d'Al Koudia Al Baida II, se traduisant par un transfert de technologie dans le domaine de l'énergie éolienne.

Section III : "Critères et conditions de qualification"

III - Point 3 : Situation financière

- Point 3.1 : Situation financière

- Point 3.2 : Chiffre d'affaires annuel moyen

Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, consortium ou association (GECA)			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
3.1	Situation financière	(a) Soumission des bilans vérifiés ou, s'ils ne sont pas requis par la loi du pays du Candidat, d'autres états financiers acceptables par l'ONE pour les cinq (5) années suivantes (2006-2010), pour démontrer la solidité actuelle de la position financière du Candidat, notamment par l'appréciation de l'évolution de la capacité d'endettement.	(a) Doit satisfaire à la spécification	(a) Sans objet	(a) Doit satisfaire à la spécification	(a) Sans objet	(a) Formulaire FIN - 3.1
3.2	Chiffre d'affaires annuel moyen	(a) Le Candidat doit démontrer que son Fabricant a un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction de centrales électriques de 100 millions US\$ réalisés au cours des cinq (5) années suivantes(2006-2010)	(a) Doit satisfaire au critère	(a) Doit satisfaire au critère	(a) Sans objet	(a) Doit satisfaire : Le Fabricant des turbines éoliennes	(a) Formulaire FIN - 3.2

		(b) Le Candidat doit avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen de 500 millions US\$ réalisés au cours des cinq (5) années suivantes (2006-2010)	(b) Doit satisfaire au critère	(b) Doit satisfaire au critère : La somme des chiffres d'affaires annuels moyens des membres du groupement doit satisfaire au critère	(b) Sans objet	(b) Doit satisfaire : Une partie doit satisfaire à un Minimum de 60% de la spécification	(b) Formulaire FIN - 3.2
--	--	---	--------------------------------	--	----------------	--	--------------------------

III - Point 4 : Expérience

4.1 : Expérience dans le développement des projets de centrales électriques en production privée d'électricité

4.2 : Critère technique

Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, consortium ou association (GECA)			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	

4 Expérience							
4.1	Expérience dans le développement des projets de centrales électriques en production privée d'électricité	Le Candidat doit avoir réalisé, durant les dix dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures, le développement, la construction et/ou l'exploitation des projets de 20 centrales électriques en production privé d'électricité au minimum. Sur ces centrales électriques en production privé d'électricité, le Candidat doit avoir réalisé au minimum : (i) 10 parcs éoliens dont au minimum 2 parcs éoliens d'une capacité minimale de 15 MW chacun, et (ii) 10 centrales électriques hors parcs éoliens.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaires EXP-4.3 et 4.4
4.2	Critère technique	(a) Le Candidat devra certifier que son Fabricant réalise la conception et la fabrication de ces gammes des turbines éoliennes fabriquées en respectant la norme de l'industrie éolienne reconnues à l'échelle internationale IEC WT 01 basé sur ISO, IEC, et EN auxquelles il entend se conformer pour la fabrication locale au Maroc de ces	(a) Doit satisfaire au critère	(a) Doit satisfaire au critère	(a) Sans objet	(a) Doit satisfaire : Le Fabricant des turbines éoliennes	(a) Certificat remis par un organisme international reconnu

	équipements dans le cadre de l'Intégration industrielle.						
	(b) Le Candidat devra certifier que son Fabricant a réalisé avec succès des projets éoliens cumulant une capacité installée de 1000MW au minimum, avec au minimum 100MW réalisées à l'international (dans un pays autre que le pays du Fabricant).	(b) Doit satisfaire au critère	(b) Doit satisfaire au critère	(b) Sans objet	(b) Doit satisfaire : Le Fabricant des turbines éoliennes	(b) Formulaires EXP-4.1 et 4.2	
	(c) Le Candidat devra certifier que son Fabricant des turbines éoliennes dispose notamment d'une ou de plusieurs gammes éprouvées de turbines éoliennes d'une puissance unitaire supérieure ou égale à 1,5MW. Le Candidat devra, également, certifier que son Fabricant des turbines éoliennes a réalisé avec succès au minimum deux (02) projets éoliens de capacité minimale de 15 MW chacun, utilisant chacun une ou plusieurs gammes de turbines éoliennes de capacité unitaire supérieure ou égale à 1,5MW et qui ont été exploités avec succès (avec une disponibilité moyenne minimale de 85% sur 18 mois).	(c) Doit satisfaire au critère	(c) Doit satisfaire au critère	(c) Sans objet	(c) Doit satisfaire : Le Fabricant des turbines éoliennes	(c) Formulaires EXP-4.1 et 4.2	Attestation signé par le Fabricant relative à l'exploitation des turbines éoliennes des (2) deux parcs, mentionnant la disponibilité

Section II: Données particulières de la préqualification « D. Dépôt des dossiers de candidature » IC 17.1 :

Aux fins de **dépôt des candidatures**, uniquement, l'adresse de l'ONE est la suivante :

A l'attention de : **L'OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE DIRECTION APPROVISIONNEMENTS ET MARCHES**

Adresse : **65, Rue Othman Ben Affan**

Étage/ numéro de bureau : **Bureau des dépôts des offres**

Ville : **Casablanca** Code postal : **20 000, B.P. no 13 498**

Pays : **Maroc**

La date et heure limites de dépôt des candidatures sont les suivantes :

Date : **9 Mars 2012**

Heure : **10h00 AM heure Casablanca**

DISPOSITIONS GENERALES

Les modifications du présent Additif n°1 annulent et remplacent celles du Dossier de préqualification n° SP 40311. Les autres Articles et dispositions du Dossier de préqualification non modifiés par le présent Additif n°1 restent applicables.

Le présent Additif n°1 doit être paraphé et signé et joint à la candidature, au même titre que le Dossier de préqualification.